

Dammarie-lès-Lys, le 28 mai 2019

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 MAI 2019**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13 mai 2019 s'est réuni le lundi 27 mai 2019 à 19h00 à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.



PRESENTS

M. Nicolas ALIX, Mme Josette ANTIGNAC (*jusqu'au point 31 puis pouvoir à Mme Anne MORIN*), M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Gilles BATAIL, M. Alain BERNHEIM, M. Claude BOURQUARD, Mme Josette CHABANE, M. Philippe CHARPENTIER, Mme Patricia CHARRETIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN (*jusqu'au point 36 puis pouvoir à M. Lionel WALKER*), M. Henri DE MEYRIGNAC, M. Bernard FABRE, M. Fabien FOSSE, M. Francis GALLOY, M. Gilles GATTEAU, M. Christian GENET, Mme Marie-Hélène GRANGE (*jusqu'au point 36*), M. Thomas GUYARD (*jusqu'au point 36*), M. Christian HUS, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, M. Jean-Claude LECINSE, M. Jean-François LEMESLE, M. Anselme MALMASSARI (*jusqu'au point 34*), M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK (*jusqu'au point 32 puis pouvoir à Mme Renée WOJEIK*), Mme Françoise MEGRET, M. Henri MELLIER, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, Mme Carole NADAL, Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, Mme Sylvie PAGES, M. Paulo PAIXAO, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Françoise PERREAU, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Marc SAVINO, M. Alain TAFFOUREAU (*présent à partir du point 8, pouvoir à Mme Ginette MOREAU*), Mme Brigitte TIXIER, M. Franck VERNIN, M. Louis VOGEL, M. Lionel WALKER, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD.

SUPPLEANTS

M. Christian METIER suppléant de M. Willy DELPORTE (*present jusqu'au point 36*)

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Mme Patricia ASTRUC GAVALDA a donné pouvoir à Mme Marie-Rose RAVIER, Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à M. Thomas GUYARD, M. François BLANCHON a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Éric BONNOMET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MITGERE, M. Slimane BOUKLOUCHE a donné pouvoir à Mme Patricia CHARRETIER, M. Noël BOURSIN a donné pouvoir à Mme Josette CHABANE, Mme Geneviève BURLE a donné pouvoir à Mme Françoise MEGRET, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à M. Fabien FOSSE, Mme Ségolène DURAND a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, M. Dominique GERVAIS a donné pouvoir à M. Henri DE MEYRIGNAC, Mme Anne GRAVIÈRE a donné pouvoir à Mme Carole NADAL, M. Jean-Pierre GUERIN a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, M. Jérôme GUYARD a donné pouvoir à M. Jean-François LEMESLE, Mme Geneviève JEAMMET a donné pouvoir à M. Pierre YVROUD, Mme Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Henri MELLIER, Mme Josette MEUNIER a donné pouvoir à M. Christian GENET, M. Gérard MILLET a donné pouvoir à M. Louis VOGEL, Mme Jocelyne VERNON a donné pouvoir à M. Georges AURICOSTE.

ABSENTS EXCUSES

M. François KALFON, M. Romaric MOYON, M. Mourad SALAH, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Marc SAVINO



Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Marc Savino en qualité de Secrétaire de Séance.
2. pris acte du projet de compte-rendu de la séance du 1er avril 2019.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 16 mai 2019.
4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
5. à la majorité, avec 61 Pour, 1 Contre et 7 Abstentions, attribué les fonds de concours aux équipements d'enseignement musical et artistique aux communes de Melun, Le Mée-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, Dammarie-lès-Lys et Boissise-le-Roi.
6. à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions, fixé le montant de la dotation de solidarité communautaire 2019 à la somme de 3 785 088 €.
7. à l'unanimité, avec 60 Pour et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2018 du budget principal dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 8 à l'unanimité, avec 60 Pour et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2018 du budget annexe assainissement dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 9 à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 10 à l'unanimité, avec 60 Pour et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2018 du budget annexe lotissement « Entrée de Ville » (Croix Besnard) à Vaux le Pénil dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 11 à la majorité, avec 59 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions, arrêté le compte de gestion 2018 du budget annexe « Parc d'activités des Prés d'Andy » à Saint Germain Laxis dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
12. à l'unanimité, avec 58 Pour, 9 Abstentions et 2 ne participent pas au vote, procédé à l'élection de Monsieur Franck Vernin en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération ; pris acte de la présentation qui lui en est faite et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ; et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.
- 13 à l'unanimité, avec 58 Pour, 9 Abstentions et 2 ne participent pas au vote procédé à l'élection de Monsieur Franck Vernin en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération ; pris acte de la présentation qui lui en est faite et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ; et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.
- 14 à l'unanimité, avec 58 Pour, 9 Abstentions et 2 ne participent pas au vote procédé à l'élection de Monsieur Franck Vernin en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération ; pris acte de la présentation qui lui en est faite et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ; et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

15 à l'unanimité, avec 58 Pour, 9 Abstentions et 2 ne participent pas au vote procédé à l'élection de Monsieur Franck Vernin en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe lotissement « Entrée de Ville » (Croix Besnard) à Vaux le Pénil de la Communauté d'Agglomération ; pris acte de la présentation qui lui en est faite et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ; et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et que ce budget est clos au 31 décembre 2018.

16 à l'unanimité, avec 58 Pour, 9 Abstentions et 2 ne participent pas au vote procédé à l'élection de Monsieur Franck Vernin en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif 2018 du budget annexe « parc d'activités des Prés d'Andy » à Saint Germain Laxis de la Communauté d'Agglomération ; pris acte de la présentation qui lui en est faite et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, approuve le compte administratif de l'exercice 2018 ; et déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

17. à la majorité, avec 60 Pour, 4 Contre et 5 Abstentions, décidé d'affecter les résultats 2018 du budget principal.

18. à la majorité, avec 59 Pour, 7 Contre et 3 Abstentions, décidé d'affecter les résultats 2018 du budget annexe assainissement.

19. à la majorité, avec 60 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions, adopté le budget principal supplémentaire 2019 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

20 à la majorité, avec 60 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions, adopté le budget annexe supplémentaire 2019 assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

21. à la majorité, avec 60 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions, adopté le budget annexe supplémentaire 2019 SPANC de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

22 à la majorité, avec 60 Pour, 6 Contre et 3 Abstentions, adopté le budget annexe supplémentaire 2019 « parc d'activités des Prés d'Andy » à Saint Germain Laxis de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

23 à l'unanimité, avec 69 Pour, attribué les subventions au titre de l'année 2019 aux organismes intervenants dans le champ de la prévention de la délinquance et de la Politique de la Ville.

24. à l'unanimité, avec 62 Pour et 7 Abstentions, attribué une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2019 à l'association Entreprendre pour apprendre pour son action « Mini entreprise ».

25. à l'unanimité, avec 66 Pour et 3 ne participent pas au vote, attribué une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2019 à l'association 2ème chance de Seine-et-Marne pour son action "Parcours Déclic".

26. à la majorité, avec 66 Pour, 1 Contre et 2 ne participent pas au vote, attribué une subvention de 26 500 € au titre de l'année 2019 au collège les Capucins pour ces différentes actions.

27. à l'unanimité, avec 66 Pour et 3 ne participent pas au vote, attribué une subvention de 12 000 € au titre de l'année 2019 à l'Association de Prévention de l'Agglomération Melunaise (APAM) pour le poste « médiateur scolaire » dans les collèges les Capucins et Chopin.

28. à l'unanimité, avec 68 Pour et 1 ne participe pas au vote, adhéré au Forum Français pour la Sécurité Urbaine au titre de l'année 2019 pour un montant de 4 085 €.

29. à l'unanimité, avec 69 Pour, approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil pour la réalisation et la diffusion de supports de communication culturelle unique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

30. désigné les membres titulaires et suppléants de la commission de délégation du service public pour l'assainissement et l'eau :

Titulaires	Suppléants
- Monsieur Pierre YVROUD	- Monsieur Christian HUS
- Madame Renée WOJEIK	- Monsieur Bernard FABRE
- Monsieur Alain BERNHEIM	- Monsieur Jean-Claude LECINSE
- Monsieur Gérard AUBRUN	- Monsieur Georges AURICOSTE
- Monsieur Lionel WALKER	- Madame Nathalie DAUVERGNE-JOVIN

31. à l'unanimité, avec 63 Pour, 5 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé la reconduction du principe de la concession (délégation de service public) pour la gestion de l'assainissement sur la commune de Seine-Port et l'intégration de la commune de Pringy, à l'issue des contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2019.

32. à l'unanimité, avec 69 Pour, approuvé le dépôt d'une candidature à l'appel à projet de l'Etat « Plan de paysages 2019 » aux noms de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine qui assurera le rôle de chef de file et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

33. à la majorité, avec 57 Pour, 9 Contre, 1 Abstention et 2 ne participent pas au vote, approuvé le contrat de coopération publique avec la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry pour la conduite d'études préalables à la création d'une opération d'aménagement sur le secteur bords de seine "Leroy ouest/Cooper" à Saint-Fargeau-Ponthierry.

34. à la majorité, avec 59 Pour, 9 Contre et 1 Abstention, approuvé une convention de mandat d'études préalables sur la faisabilité d'une opération d'aménagement avec la SPL Melun Val de Seine Aménagement sur le secteur bords de seine « Leroy ouest/Cooper » à Saint-Fargeau-Ponthierry.

35. à l'unanimité, avec 68 Pour, autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Melun dans le cadre des travaux de réfection de voirie rue des Trois moulins entre le croisement des rues Fabriques et Carmes.

La délibération AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES - ACQUISITION D'UN TERRAIN est reportée.

36. à la majorité, avec 65 Pour et 3 Contre, décidé la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les ingénieurs en chef.

37. à la majorité, avec 9 Pour, 54 Contre et 1 Abstention, rejeté le vœu relatif au logement très social présenté par Mme Bénédicte Monville de Cecco et M. Claude Bourquard.

La séance a été levée à 23h15

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

 Louis Vogel
 Maire de Melun

